L'ABEILLE.

IMPRIMEE ET PUBLIEE, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.
"Il faut que l'UNION soit conservée."

VENDREDI MATIN, 21 MARS 1834.

POUR GOUVERNEUR:

J. B. DAWSON.

SECOND DISTRICT SENATORIAL:

B. MARIGNY.

Pour le Congrès:—1er. district, CH. GAYARRE,
" 2d " JAMES BRADFORD,
" 3d " L. MOORE.

INTERIEUR.

Nouvelle-Orléans, 21 mars.

BANQUE DES CITOYENS.

On ne peut pas se faire une idée de la joie qu'ont éprouvée tous les citoyens à l'heureuse nouvelle que nous avons publiée hier, sur la négociation de l'emprunt du fond capital de la banque des citoyens. Les figures qui, la veille, étaient toutes consternées de la mauvaise tournure des affaires et de la situation de la place, se trouvent aujourd'hui rayonnantes de satisfaction, à l'exception cependant, de celle du sénateur du 2d. district sénatorial, qui a, dit-on, éprouvé une subite métamorphose.

Nous apprenons que, depuis l'arrivée de cette nouvelle, les capitalistes sont plus confians, que plusieurs billets ont été escomptés à 12 pour cent, et que l'argent circule beaucoup plus depuis vingt-quatre heures, qu'il ne circulait depuis soixante jours. Encore quelques mois, concitoyens, et si la banque des Etats-Unis vous accable de toute la force de son pouvoir, la banque des Citoyens se chargera de parer les coups qui vous seront portés. Alors vous reconnaîtrez combien il était injuste de s'opposer à sa réussite.

Le discours du roi d'Angleterre que nous donnons aujourd'hui, est aussi pâle que celui de L. Philippe; des regrets, des espérances forment à peu près le fonds de ce discours, mais rien de décisif. La guerre civile marche toujours en Portugal, on ne dit pas quel remède on y apportera. L'Espagne est tout en feu, on parle de la reconnaissance d'Isabelle I, mais on ne dit pas comment on parviendra à calmer l'exaspération des esprits. La Russie vise à s'emparer de la Turquie, on verra à s'y opposer. Le différend entre la Belgique et la Hollande existe depuis trois ans, on se contente de regretter que la tranquillité ne se rétablisse pas dans ces deux Royaumes. Dans l'intérieur, les têtes s'échauffent, on demande de grandes réformes, on espère que tout ira le mieux du monde. En vérité Guillaume IV, et Louis-Philippe sont des philosophes qui voient les événements avec le plus grand calme. Tout croule autour d'eux, ils ne s'en émeuvent pas.

DISCOURS DU ROI D'ANGLETERRE.

Aujourd'hui, 4 février, le Roi (William IV) s'est rendu à la Chambre des Lords, et a prononcé le discours suivant:

"Milords et Messieurs,

"En vous rassemblant de nouveau, pour remplir les devoirs importants qui vous sont confiés, j'ai la plus grande confiance en votre zèle, en votre vigilance, en votre dévoûment sincère aux intérêts du public, et en votre fermeté à maintenir sur ses anciennes bases et la juste distribution de pouvoirs, la constitution établie.

"Ces qualités ont éminemment distingué vos travaux dans la session précédente, pendant laquelle plus de questions d'une haute importance, ont été soumises à la considération du parlement, que pendant toute autre session de même durée.

"La mesure la plus épineuse, et qui a reçu la sanction de la Législature, a été le bill pour l'abolition de l'esclavage.

"La manière dont cette mesure bienveillante a été reçue dans toutes les colonies anglaises, et les progrès qu'elle a déjà faits, étant exécutée par la Législature de la Jamaïque, nous font espérer les plus heureux résultats.

"Bien d'autres projets importants vont encore attirer votre attention. Les rapports que je vous ferai soumettre, par les commissaires nommés pour s'informer de l'état des corporations municipales, de l'administration des lois des pauvres et de ses effets, et des revenus ecclésiastiques en Angleterre et dans les Galles, ne pourront manquer de vous donner d'importants renseignements, qui vous mettront à même de juger de la nature et de l'étendue des abus qui peuvent exister, et de quelle manière on pourra y remédier.

"Mon but politique a toujours été d'assurer à mon peuple le bonheur de la paix; en cela j'ai été bien aidé par la bonne intelligence, qui a été si heureusement établie entre mon gouvernement et celui de la France; et les assurances que je reçois des autres puissances d'Europe, me garantissent la réussite de mes efforts à la maintenir.

"Cependant j'ai à regretter qu'un arrangement définitif n'ait pas encore eu lieu entre la Hollande et la Belgique, et que la guerre civile continue en Portugal. Vous pouvez être assurés que je ferai tous mes efforts pour saisir l'occasion qui m'offrira les moyens de contribuer à rétablir la paix dans les pays, dont les intérêts sont si intimement liés avec ceux qui sont sous ma domination.

"A la mort du dernier roi d'Espagne, je n'ai point hésité à reconnaître les droits de la jeune Isabelle, et j'observerai avec soin la marche des événements qui pourraient survenir dans un gouvernement, dont la tranquillité est de la plus grande importance pour ce pays-ci, comme pour le reste de l'Europe.

"La paix de la Turquie, depuis le dernier traité fait avec Mehemet-Ali, n'a pas été troublée, et ne sera, je l'espère, menacée d'aucun danger. J'aurai soin d'empêcher qu'il survienne, dans les relations de l'empire avec les autres puissances, des changements qui pourraient être contraires à sa stabilité et à son indépendance.

Messieurs de la Chambre des Communes:

"J'ai ordonné que l'on vous soumît le budget de l'année prochaine, il est basé sur la plus stricte économie—et réduit autant que possible sans faire tort cependant au service public. J'aime à croire que je puis m'en rapporter à votre patriotisme—et je compte sur la bonne volonté de mon peuple à contribuer aux moyens nécessaires pour soutenir l'honneur de ma couronne, et les intérêts des pays soumis à ma puissance.—Vous serez satisfaits des rapports que l'on vous fera de l'état des revenus comparés aux dépenses.

Milords et Messieurs:

"J'ai à regretter que les propriétaires de terre et les fermiers aient à se plaindre, cependant la situation du royaume, soit sous le rapport de la tranquillité, soit sous le rapport de son commerce et de ses manufactures nous fait espérer que les améliorations continueront.

"Les actes passés pendant la dernière session, pour faire exécuter des mesures salutaires en Irlande, sont maintenant en vigueur, et on peut espérer d'heureux résultats des commissaires qui ont été nommés, pour faire des enquêtes sur d'autres objets importants.

"Je vous recommande de régler finalement les dîmes de manière à éteindre toutes justes causes de plaintes, sans faire tort cependant aux droits, et à la prospérité, de mes sujets en général, et à une institution quelconque de l'Eglise ou de l'Etat.

"La tranquillité publique a été généralement préservée, et la situation de toutes les provinces d'Irlande est plus favorable qu'elle n'a été l'année dernière. Mais j'ai vu avec regret et avec juste indignation, que l'on ait continué à exciter le peuple de cette partie de notre royaume, à demander le rappel de l'union législative. J'ai montré une résolution ferme et inébranlable, de maintenir inviolable de tout mon pouvoir, ce lien du salut et de la force de nation. Je serai aidé avec zèle, je n'en doute pas, par mon parlement et par mon peuple—nous devons attribuer principalement l'esprit d'insubordination aux moyens que l'on a employés pour faire naître le mécontentement contre l'état, la méfiance, et l'animosité entre le peuple, de l'Irlande, et de l'Angleterre, cependant par la force de la loi, nous avons réussi à faire cesser cette insubordination presque totalement.

"Mais personne ne souffre plus que ceux qui se sont laissés séduire, ils en subiront les malheureuses conséquences, et le gouvernement emploiera tous les moyens loyaux et sûrs pour mettre fin aux troubles et aux violences, qui détruisent la paix de la société, et seraient la ruine du salut et de la puissance des royaumes unis, s'ils arrivaient à leur but."

M. Martinez de la Rosa jouit, comme on sait, d'une grande popularité en Espagne. Ses honorables antécédents, ses talents incontestables, inspirent une confiance générale; ils sont acceptés par tous les amis de la Reine, c'est-à-dire, par la majorité de la nation, comme des garanties de repos et de prospérité. Cependant, il ne faut pas se le dissimuler, il se présente dès le début, pour le nouveau ministère, un obstacle sérieux et devant lequel il n'est guère possible de reculer plus long-temps.

Les embarras financiers de l'Espagne sont au comble, et c'est à cette situation fâcheuse qu'il faut surtout attribuer les difficultés qu'a rencontrées jusqu'ici le gouvernement de la Reine, dans l'organisation de l'armée et de l'administration.

Le nouveau ministère semble être convaincu de cette vérité, et il s'est déjà occupé, à ce qu'il paraît, de chercher un remède à un tel état de choses. On assure qu'il a pris le parti de recourir à un emprunt, et déjà, dit-on, à Paris et à Londres, on s'en occupe activement.

Il y a toutefois et avant tout une considération qui a frappé tous les esprits autant en Espagne qu'en France et en Angleterre. Quel sera le sort de l'emprunt des Cortès?

Le reconnaître: et c'est en effet ce qu'exigent la justice et l'honneur; mais c'est imposer à un trésor déjà obéré une nouvelle charge de 25 à 30 millions; et est-il en état de supporter ce surcroît de fardeau?

Le réduire au tiers, ainsi que déjà la proposition en a été faite par la commission des Finances; mais M. Martinez de la Rosa, lui député, ministre des Cortès de 1822, peut-il consentir à une pareille réduction, à cette espèce de banqueroute? Nous ne le pensons pas.

Nous n'avons pas la prétention de savoir où est le remède; nous nous bornons à signaler les obstacles que le nouveau ministère aura d'abord à vaincre, et à former les vœux les plus sincères pour qu'il les surmonte de la manière la plus prompte et la plus heureuse. Car tous les hommes qui réfléchissent, sont d'accord que l'Espagne ne marchera franchement dans la carrière de prospérité et de sage liberté ouverte devant elle, que lorsqu'elle sera sortie de la crise financière qui neutralise en ce moment une partie de ses riches et puissantes ressources.

On a répandu, le 17 janvier, le bruit que don Carlos était en Espagne à la tête de 8000 hommes.

Nous avons toute raison de croire que cette nouvelle est dénuée de fondement. V. ici probablement ce qui y aura donné naissance. D'après des lettres de Madrid et de Barcelonne, on paraîtrait s'attendre, pour la fin de février, à quelques nouveaux mouvements carlistes.

Cette opinion est fondée sur la crainte que, pendant le carême, époque où tout le peuple d'Espagne se trouve ramené sous l'influence directe du clergé, les moines ne fassent une grande tentative en faveur de Carlos V.

On sait l'issue de toutes ces belles insurrections, prévues d'avance; et nous avons l'espoir qu'elles ne réussiront pas plus en Espagne qu'elles n'ont réussi en France.

New-York, 5 mars, 1834.

Naufrage.—Le navire *Montpellier* de la Nlle.-Orléans pour ce port, a échoué à Squam beach, à 15 milles nord de Barnegat, mardi à 4 heures du matin.

Une allège est arrivée ce matin avec environ 50 tonneaux de sa cargaison, le navire n'était point brisé, et on espérait pouvoir le remettre à flots; le temps et le vent étaient favorables.

MOYENS D'AGIR CONTRE LA RUSSIE.

L'opinion du *Times* sur cette question, nous paraît digne de remarque; aussi nous faisons-nous un devoir de la soumettre au jugement de nos lecteurs. Quant à nous, nous pensons que la France et l'Angleterre ne pouvaient intervenir en faveur de la Pologne contre la Russie, sans qu'il en résultât une guerre générale, c'est ce que ne croit pas le *Times*, mais nous sommes d'avis que nonobstant cette certitude, il fallait intervenir. Voici l'article du *Times*:

"La politique pusillanime et irrésolue que le ministère français a montrée dernièrement, relativement à l'état général de l'Europe, politique qui semble partagée par *quelques-uns* de nos personnages influens, ne nous permet pas raisonnablement d'espérer que l'on oppose assez à temps une barrière aux aggressions de la cour de Saint-Pétersbourg pour arracher l'empire ottoman de ses mains spoliatrices, et prévenir la ruine totale de ce qu'on appelait l'équilibre des puissances en Orient.

"Nous avons déjà dit que la force de la Russie, lorsqu'elle devait s'appliquer à autre chose qu'à sa propre défense, avait été, dans ce temps, extrêmement exagérée, mais qu'ensuite elle avait fini par s'établir réellement, grâce à l'imprévoyance des autres puissances en présence de ses envahissements successifs sur les états ses voisins, trop faibles pour lui résister, et grâces à la faiblesse qui l'a laissée paisiblement consolider sa conquête. Nous répétons qu'elle n'a pas encore osé, jusqu'à ce jour, se mesurer corps à corps avec aucune des grandes puissances européennes, hors des limites de son sol inhospitalier, à moins qu'elle ne se soit appuyée par quelque puissante alliance. Pendant la guerre de sept ans, elle se ligua avec la France et l'Autriche contre la Prusse, alors puissance secondaire, sous Frédéric, et malgré les immenses avantages qui militaient en sa faveur, elle fut plus souvent battue que victorieuse. Et plus tard, lorsque Souwarow avait le secours des troupes autrichiennes pour diviser les attaques des armées de la république, ne fut-il pas une fois mis dans une déroute complète, et ne perdit-il pas dans une seule campagne les trois quarts de ses soldats, manquant de tout? En 1805, avec l'Autriche, et en 1806 avec ce qui restait des troupes prussiennes, pour seconder ses propres troupes, la Russie ne put jamais tenir tête aux Français. Enfin, en 1812, sur son territoire même, elle fut battue dans toutes les rencontres, jusqu'à ce que les élémens conjurés eussent brisé les forces de son ennemi. Sur mer, la Russie n'est guère plus redoutable que la Turquie elle-même. Comment donc la France et l'Angleterre pourraient-elles craindre de l'affronter lorsqu'il s'agit de défendre la liberté et la sûreté de l'Europe?

"Il y a deux jours, un de nos confrères (*le Globe*), dans un article singulièrement taillé de raisonnement, mais conçu avec artifice et fortement empreint de dandysme, a essayé de faire l'apologie de la non-intervention de la France en faveur des Polonais pendant les héroïques, mais malheureux efforts de cette brave nation pour reconquérir ses libertés nationales. La justification de la France et par conséquent de l'Angleterre, est représentée comme dépendant de la réponse à ces deux questions: 1o. la Prusse aurait-elle joint ses armées à celles de la Russie? 2o. l'Autriche en aurait-elle fait de même? Notre confrère n'hésite pas à résoudre affirmativement ces deux questions: donc la France et l'Angleterre sont à l'abri de tout reproche.

"Eh bien! nous déclarons, nous, de la manière la plus positive que si la France et l'Angleterre se fussent montrées *fermement résolues* à courir les chances d'une guerre plutôt que de laisser asservir la Pologne, aucune puissance; à l'exception de la Russie, qui déjà avait commencé les hostilités, n'aurait osé leur résister. Qu'on se rappelle ce que disait M. Canning, il y a sept ans, long-temps avant que la France se fût déclarée pour la liberté constitutionnelle et lorsque l'Angleterre était son unique champion. Sa seule crainte, disait-il, était, non que l'Angleterre fût trop faible, mais au contraire qu'elle se trouvât armée d'une force trop terrible, à la première guerre qui éclaterait sur le continent. Cet homme d'état était intimement convaincu que, sous quelque nom et pour quelque motif que la guerre commençât, elle ne tarderait pas à devenir une guerre d'opinion, c'est-à-dire une guerre de liberté civile du côté des peuples, et de maintien du pouvoir absolu du côté des gouvernemens despotiques. Que pouvait donc craindre l'habile et pénétrant M. Canning de l'issue d'une pareille lutte? Etait-ce les gouvernemens militaires? Assurément non, et c'étaient plutôt la certitude et les résultats possibles de leur renversement soudain et violent qui le faisaient hésiter.

"Maintenant nous le demandons, les gouvernemens représentatifs sont-ils moins puissans que du temps de M. Canning? la croissance de la liberté est-elle moins vigoureuse? la nouvelle alliance de la France avec l'Angleterre n'est-elle d'aucun poids dans la balance? Que ces deux puissances libres déploient seulement leurs étendarts aux yeux des monarchies militaires, et à l'instant tout le continent courbé sous la puissance du sabre relèvera la tête et arborera l'étendart du peuple contre le pouvoir arbitraire. Mais, pour nous borner à la question de la Pologne, nous demanderons si la Prusse, avec ses provinces rhénanes qui ne tiennent à elle que par un lien si fragile, et son commerce sur la Baltique qui est à notre discrétion, aurait osé hasarder un seul régiment contre les forces réunies de la France et de l'Angleterre? Des motifs plus puissans encore eussent ôté à l'Autriche toute velléité guerrière. Qui ne sait, en effet, que l'Italie, en ce moment, est mûre pour l'insurrection, et qu'elle n'attend qu'un signal du haut du mont Saint-Bernard pour briser le joug de ses oppresseurs? D'un autre côté, on n'ignore pas que les braves Hongrois voulaient à toute force, en 1831 voler au secours de Pologne et il n'a fallu pour les en empêcher et les retenir dans l'obéissance de l'Autriche, rien moins que la neutralité et la modération forcées de cette dernière puissance à l'égard des insurgés de la Pologne. Pense-t-on que dans de pareilles circonstances, l'Autriche et la Prusse eussent bougé? Non, elles n'auraient pas osé faire un pas; ou, si elles l'eussent fait, leurs trônes n'auraient pas tardé à être brisés. Quant à la Turquie, est-ce que cette vaste et fertile contrée, ainsi que la domination du commerce dans la Méditerranée doivent être sacrifiées, par la France et l'Angleterre, à la volonté de la Russie? et pourquoi? Uniquement de peur qu'elle ne s'empare de toutes les deux en dépit de nous. S'il en est ainsi, et puisque c'est là le pis qui puisse arriver après avoir combattu, et que la guerre est le seul moyen praticable pour l'empêcher, n'y a-t-il pas une lâcheté excessive et une incroyable stupidité à se résigner de prime abord à la soumission, et à se laisser dicter la loi et fouler aux pieds lorsqu'on est encore plein de vie et que l'on a des armes toutes fraîches dans la main?"

Des lettres de Madrid du 18 janvier, venant de Saragosse, annoncent que chaque jour on voyait arriver des protestations dans le même sens que celle du général Llander, adressée par les capitaines généraux de presque toutes les provinces d'Espagne. C'est cette imposante unanimité de sentiment qui décide la reine à renvoyer son premier ministre.

Un engagement a eu lieu le 23 janvier à Ochandiana, le combat a duré quatre heures; on n'en connaît pas les résultats, on assure seulement que les troupes royales, au nombre de 200 à 250 hommes se seraient repliées devant des forces supérieures jusqu'à Villaréal-de-Alava. Le même jour, une partie des troupes de la reine se trouvait à Marquina, et les insurgés, sous le commandement de Zavala, à Ermoa; on s'attend à un nouvel engagement.

Le gouvernement autrichien paraît n'être pas sans quelques inquiétudes sur l'état de la Hongrie. Ce pays, qui prit tant d'intérêt à la cause polonaise, est travaillé du désir de regagner quelques-uns des droits qui lui ont été ravis. Il fait surtout de grands efforts pour conserver sa langue nationale, tandis que le cabinet d'Autriche s'efforce d'y introduire la langue Allemande. La diète hongroise a beaucoup insisté sur ce point, et il s'est établi une société [illegible] qui [illegible] rature nationale, et qui, pour donner l'exemple, publie ses travaux en hongrois. Le cabinet de Vienne surveille avec une attention non interrompue ces velléités d'indépendance.

De l'Autriche, 13 janvier.

"Le maintien de la tranquillité publique paraît occuper à un haut degré l'attention de notre gouvernement paternel. Il veille surtout à empêcher que, dans un pays où il existe incontestablement plus d'un élément inflammable, ces élémens ne soient pas augmentés par des émissaires étrangers ou des écrits, incendiaires, et préparés pour une explosion. Ainsi, dernièrement, un commis voyageur d'une grande maison de librairie de l'Allemagne méridionale qui avait pu parcourir librement la Bohême et les provinces allemandes de la monarchie, n'a pas obtenu de la police de Vienne la permission de se rendre à Presbourg et à Pesth. Il demanda la cause de ce refus, on lui répondit sans mystère qu'il y avait à cet égard des ordres supérieurs, provoqués sans aucun doute par l'état actuel de la Hongrie."

Le bruit est généralement répandu à Berlin que depuis le voyage de J. A. R. le prince héréditaire, il penche plus que jamais pour des institutions constitutionnelles. On ne doute pas non plus que les vues de l'héritier du trône de Prusse ne soient d'une grande influence sur la marche du congrès de Vienne.

EXTERIEUR.

ANGLETERRE.

CORRESPONDANCE ANGLAISE.

Londres, 27 janvier 1834.

Le double rôle que le cabinet des Tuileries a joué en Espagne, révélé par la chûte de M. Zéa, excite ici plus de mécontentement que de surprise, et l'Angleterre est bien décidée à agir dorénavant dans la Péninsule en dehors de l'alliance. M. Villiers, à son arrivée à Madrid, avait cru, par respect pour l'expérience de M. de Rayneval, qui connaissait mieux le terrein, se laisser aller à sa direction. Il lui semblait d'ailleurs impossible que la France pût avoir en Espagne d'autres intérêts que ceux de l'Angleterre. Il pensait de bonne foi que Louis-Philippe ne voulait sauver la reine des carlistes que pour la jeter dans les bras des constitutionnels. Les Anglais ont aujourd'hui de la peine à comprendre cette personnalité dynastique qui a des conditions d'existence et d'action presque toujours opposées à celles du pays. Ils semblent avoir perdu la mémoire de ce que leur a coûté ce sentiment si profondément enraciné dans les trois premiers rois de la maison de Hanôvre. Quoiqu'il en soit, un peu tard à la vérité, M. Villiers s'est apperçu qu'il avait été devancé par M. Mignet et joué par M. de Rayneval; qu'il avait été tenu en dehors des communications intimes de l'Escurial et des Tuileries, et de ces intrigues de boudoir que n'interdit point la faculté d'un veuvage royal. Les événements de Catalogne lui ont fourni une occasion de prendre sa revanche: il l'a promptement saisie et s'est montré d'autant plus actif à renverser M. Zéa, que M. de Rayneval déployait de zèle pour le défendre. Cette conduite a été approuvée: de nouvelles et plus positives instructions recommandant d'y persévérer, et désormais on aura à Madrid deux ambassadeurs se faisant la guerre à coup d'influence et d'intrigue. La France raillera son juste-milieu en guenilles, ses afrancesados, ses solliciteurs de places, et l'Angleterre agira sur le parti constitutionnel. Et, de bonne foi, quels sont les hommes commençant un peu les intérêts de leur pays, qui peuvent les laisser avec quelque confiance dans les mains du gouvernement français? M. de Talleyrand aura quelque peine à effacer l'impression produite par cette nouvelle intrigue. On commence ici, malgré l'intimité d'une auguste correspondance, malgré tout ce qu'on sait de son habileté, à se prendre pour dupe d'un maître encore plus adroit. Quelle injure! c'est la première fois qu'il aurait laissé prendre les devans. L'affaire de Russie avait déjà donné beaucoup de mauvaise humeur. On ne pouvait comprendre comment, après avoir été en quelque manière excitée par la France à cette levée de boucliers, elle se renfermait promptement dans les précautions d'une timide neutralité. M. de Broglie a traité lord Palmerston comme M. Bignon; il a tour à tour accepté et renié la colère de l'un et l'éloquence de l'autre. Ce désappointement devient encore plus sensible quand on apprend que l'empereur Nicolas, qui n'a pas voulu de sir Stratford Canning, reçoit si gracieusement M. Maison, M. Maison, qui a eu le double honneur de complimenter Louis XVII à son arrivée et Charles X à son départ, qui semble avoir pris à bail le transport des royautés, et auquel Louis XVIII disait en débarquant, avec sa malice d'abbé: "M. Maison, vous êtes un homme d'esprit." Il n'en fallut pas davantage pour jeter le général dans les bras de la restauration.

Les journaux torys, par politesse pour les carlistes, injurient depuis long-temps le roi des Français; ils lui reprochent certainement bien à tort son origine, et même son tempérament révolutionnaire. Le *Times*, qui n'est pas ministériel quand même, s'est quelquefois permis une critique qui touchait à l'injure; mais le petit nombre d'organes indépendans de la presse, sans engagemens avec le pouvoir ou les partis, commence à se prononcer d'une manière d'autant plus remarquable qu'elle est l'expression des sentimens du public. Vous en trouverez un exemple dans le passage suivant, extrait du *Spectateur* d'hier, journal qui n'est pas de l'opposition proprement dite, et représente la nuance la plus avancée du parti whig. Voici ce que dit ce journal à propos des derniers événements d'Espagne.

"Laissons le roi des Français continuer son jeu avec ses propres ressources. Il n'y a pas de raison pour que nous lui servions d'instrument contre les libéraux d'Espagne. Nous n'avons que trop secondé jusqu'à présent les vues intéressées et sans principe de Louis-Philippe. La ligne de conduite qu'il a suivie en Espagne depuis la mort de Ferdinand, indique assez la politique de l'homme. Il nous importe fort peu de connaître l'opinion de ses ministres; car le roi des Français est son propre ministre, et possède les talens et la persévérance nécessaires à l'exécution de ses projets. Il est aussi absolu dans son cabinet qu'un pédagogue dans son école, et il donne des leçons à MM. Soult, de Broglie et Thiers, comme autrefois il régentait ses élèves. Louis-Philippe n'envisage toute grande question, tout mouvement politique, que sous le rapport de la stabilité et de l'agrandissement de sa dynastie. Le bien-être et le progrès de l'humanité ne sont pour lui que des questions secondaires. Il croit savoir, mieux que personne, ce qui convient au bonheur du peuple, et il agit d'après cette opinion avec une habile perception de son intérêt, comme grand capitaliste et fondateur d'une dynastie. Il faudrait avoir des idées bien courtes en politique, pour ne pas reconnaître qu'il serait absurde à nous, dans l'état actuel du monde, de rester plus long-temps à la remorque des spéculations de Louis-Philippe."

Les persécutions contre la presse, ces rancunes d'amitiés passées, si cordialement acharnées, les tontalités du pouvoir, son instabilité, son indécision sur toute autre terrain que celui de la violence, achèvent de discréditer ici le gouvernement français. Un reste de politesse pour M. de Talleyrand le protège encore: mais je ne sais vraiment où en serait l'alliance, si le triumvirat du barreau chassait du ministère ces excellens doctrinaires.

A la défiance politique viennent se joindre l'aigreur et le mécontentement des relations amicales. Le docteur Bowring est reparti pour Paris à l'effet d'y suivre la discussion des changemens au tarif. En dépit des formes polies de ce négociateur, il lui est recommandé, pour cette fois, de s'abstenir de toute investigation statistique et d'insister formellement sur une solution conforme aux intérêts réciproques des deux pays. La présence de M. Bowring sera d'autant plus utile que le gouvernement anglais a recueilli sur notre situation commerciale, agricole et manufacturière, des renseignemens dont il nous fera probablement attendre la publication pour savoir où nous en sommes.—Ces documens sont d'autant plus avantageux aux négociateurs anglais que nos ministres ne pourront pas leur rendre leçon pour leçon et leur raconter sur l'Angleterre ce que probablement M. Bowring leur apprendra sur la France. Comme on fait peu de cas de l'intelligence et de la bonne volonté dynastique, si l'on n'obtient pas d'abord pour les houilles la parité des droits imposés à la Belgique, on agira par la peur de cette puissance d'émeute à Lyon, que le *Constitutionnel* a révélée dans un moment d'humeur et que M. Poulett Thompson a rappelée dans un diner public à Manchester. Voilà comment se traitent aujourd'hui les affaires avec la France. Il ne sera pas difficile de réagir par cette frayeur sur l'industrie et la propriété privilégiée. La fidélité des chambres ne leur permettra pas de défendre la brèche de leurs intérêts en dépit de la peur du roi et des ministres; et c'est sur cette noble base que s'établiront les relations des deux pays, tandis qu'une étude profonde des intérêts positifs qui peuvent les réunir, une appréciation calme des préjugés qui les séparent, encore, eussent conduit à de si grands résultats; mais il fallait à cette œuvre plus que cette étourdissante capacité qui s'attaque à tout et ne s'applique à rien, qui manie l'erreur avec trop d'aisance pour se donner la peine de la vérité; il fallait appartenir un peu moins à la cour et à la bourse.

Il est arrivé aujourd'hui des nouvelles rassurantes des Etats-Unis, et l'issue de la querelle du président Jackson, dont je vous ai parlé il y a quelques jours, n'est plus douteuse. O.

ESPAGNE.

Paris, 30 janvier 1834.

"Voici le résultat des informations que vous m'avez recommandé de prendre sur Don Pedro, sur ses projets ultérieurs, et sur ce que l'on juge généralement de lui en Portugal.

"D'abord, l'opinion la plus répandue, c'est que le régent ne songe nullement à devenir roi de Portugal. On s'accorde généralement à louer sa conduite héroïque à Oporto, ainsi que son courage et sa fermeté à supporter toutes les privations pendant le mémorable siège de cette place. On assure que dans cette période de plus d'une année ses dépenses n'ont pas excédé 2300 liv. sterling (625,000 frs.), bien qu'il ait eu souvent ses ministres et ses généraux à sa table. Mais ce prince se ressent de son manque d'éducation, et ayant été accoutumé dès son enfance à commander en maître à ses esclaves brésiliens, il en a contracté dans le commandement une vivacité que beaucoup de personnes prennent pour de la violence. Il est d'ailleurs d'une franchise inouie pour un souverain et même pour un habitant d'une cour, et cette franchise lui fait souvent des ennemis. A ceux qui l'accusent d'être sanguinaire, nous ferons observer que pendant tout le temps qu'a duré le siège d'Oporto ville où il savait très bien qu'il avait de nombreux ennemis, Don Pedro n'a souffert que six exécutions à mort; encore tous les six étaient des soldats, dont le châtiment importait au maintien de la discipline militaire et à la sûreté de toute l'armée. Quant à ses sentimens politiques, les personnes qui le connaissent bien, prétendent qu'il est partisan au fond du cœur des [illegible] libérales; il en est même qui prétendent [illegible] beaucoup trop loin [illegible] rapport. J'ajouterai que [illegible] pris parmi les troupes régulières, mais parmi les volontaires. Du reste, il se promène presque tous les jours dans les rues et dans les quartiers les plus populeux de cette capitale, suivi d'un seul domestique. Je l'ai rencontré moi-même, il n'y a pas bien long-temps, revenant de l'opéra, avec Dona Maria et la duchesse de Bragance, à 11 heures et demie passé, sans aucune espèce d'escorte autour de sa voiture. Cette confiance de sa part ne prouve pas qu'il soit, comme le prétendent ses ennemis, détesté de la majorité de la population de notre capitale. Du reste, il est pour tout le monde d'un abord très facile. L'opinion générale est qu'il est bien décidé à garder son ministère actuel."

Il continue à arriver chaque jour à Lisbonne de nombreux déserteurs des troupes régulières miguélistes; quant aux volontaires, nous apprenons qu'ils se débandent fréquemment et retournent chez eux.

PRUSSE.

Berlin, 20 janvier.

Nous apprenons que pour poser des bornes à la propagation des idées révolutionnaires, le congrès de Vienne a le projet d'introduire une surveillance très rigoureuse sur la presse, surveillance qui serait confiée, dans toute l'étendue de la confédération, à une commission qui agirait d'après certains principes nettement déterminés. D'après cela, lorsque la vente de certains livres aura été prohibée dans un état de la confédération, la commission confirmera la prohibition pour tous les autres états; mais l'auteur et l'éditeur ont le droit de se pourvoir devant un collège suprême de censure de l'Allemagne.

La présence de l'ambassadeur hollandais, baron Verstolk Van Staelen, a principalement pour objet la question du Luxembourg et l'invitation adressée par le roi de Hollande et plusieurs cours du Nord, à la confédération germanique, de ne consentir dans aucun cas à une division ou à une cession du duché à la Belgique. D'un autre côté, la Hollande serait disposée à traiter très favorablement le système commercial de l'Allemagne; elle considérait notamment et sous un autre point de vue la question du Rhin et de la navigation, et reconnaît [illegible] exacte l'interprétation allemande de la disposition concernant la navigation jusqu'à la mer. La présence à Berlin du conseiller privé du roi de Bavière, Klenze, pour l'arrangement des affaires du Rhin dans la Bavière Rhénane, contre lesquelles la Prusse et la Hollande avaient élevé diverses objections, n'a produit aucun résultat; au contraire, les conférences de M. Klenze avec le conseiller, privé Bauer ont eu si peu de succès, que la protestation a été renouvelé.

[*Par autorité.*]

ACTE

Pour incorporer la "Société de Secours, pour les veuves sans appui, et les personnes du sexe dans l'indigence."

Sec. 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée Générale;* Que mesdames Louis Foucher, Céleste Duplessis, Kennedy, Lannoix, Felicité Foucher et Marie Bronnaine, directrices choisies de la "Société de Secours, pour les veuves sans appui et les personnes du sexe dans l'indigence," et toutes autres qui sont, ou qui deviendront à l'avenir, membres de cette association, sont et demeurent par le présent incorporées, sous les *nom* et titre "d'Asile des Femmes;" et que, sous ce nom, elles auront une succession perpétuelle, et seront, à toute époque à venir habiles à tenir, recevoir, acheter et posséder en toute jouissance, tout espèce de propriétés quelconques, réelles ou personnelles, par donation, concession, vente, échange, legs, ou par tout autre mode d'aliénation ou de transfert; ainsi qu'à concéder, vendre, aliéner ou donner les dites propriétés; et que les membres de la dite association pourront poursuivre et être poursuivis, actionner et être actionnés, devant toute cour de justice, ou ailleurs, et auront un sceau commun qu'ils pourront changer, annuler et renouveler à volonté.

Sec. 2e. *Il est de plus décrété, &c.* Que la dite société est autorisée à faire une constitution et des réglemens pour son administration, lesquels auront pleinement et légalement force et autorité, pourvu qu'ils ne soient pas contraires à la constitution et aux lois de l'Etat ou des Etats-Unis; et qu'il ne sera pas légal, pour la dite corporation, d'appliquer ses revenus à d'autres objets qu'à ceux qui seront spécifiés dans la constitution qu'elle fera, ou d'entreprendre ou faire autre chose que ce qui se rattache à une société de charité, conformément au véritable objet et au véritable esprit de cet acte.

Sec. 3. *Il est de plus décrété, &c.* Que le trésorier de l'Etat est et demeure par le présent, autorisé, dans le but de seconder la louable entreprise de cette société de charité, à payer des fonds du trésor, dont il n'aura pas été autrement disposé, la somme de trois mille piastres à la présente année 1834, sur le mandat du gouverneur, pour être affectée aux directrices incorporées par le présent acte, comme une donation de la part de l'Etat de la Louisiane, à cette institution, aussitôt que l'acquisition d'un terrain sera faite et que la construction des édifices nécessaires sera commencée.

Sec. 4. *Il est de plus décrété, &c.* Que cet acte sera en force, pour la durée de vingt cinq ans.

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) C. DERBIGNY,
Président du Sénat.
Approuvé le 1 Mars, 1834.
A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Brick Charles Dennison, Boston. Harrod & Quarles
— Lexington, Fidden, Boston, Asa D Gove
Goel Edward, Badge, Tobasco, J A Barrelli
— Mentor, Donald, Baltimore, T Segond
— Hannah & Elizabeth, Chain Apalachicola, Capt
— Glide, Turner, Tuspan, Capt.

ARRIVES.

Bateau de remorque Shark, Bebee, avec le nav. Sarah Parker et la goel. Nelson.
Navire Sarah Parker, West, de Liverpool.
Brick Honduras, de la Jamaïque—en détresse.
Goel Nelson, Foster, de Laguna.
Bateau de remorque Grampus, avec les navires Citizen et Chandler Price.
Bateau de remorque Natchez, avec le nav. Boreas, le brick Po et la goël. Pilot.
Navire Citizen, Bristoro, de Liverpool.
Navire Chandler Price, Mathieu, Philadelphie.
Navire Boreas, Baddidge, du Hâvre par Cork.
Brick Po, Deans, de Philadelphie.
Goel Pilot, Davis, de Charleston.
Bateau à vapeur Bayou Sarah, Mumford, de Bayou Sarah.
Bat. à vap. Lady Washington, Gardon, des Opelousas.
Bat à vapeur Vermillion, Dough, de St. Martinville.

POUR LE HAVRE.

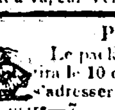

Le packet la **CREOLE**, capitaine Page, partira le 10 du mois prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à
21 mars—7 HAGAN, NIVEN & CO.

RECU par le navire Créole, venant du Hâvre, et à vendre par Alex. Paya, rue de Chartres, No. 182, 150 Chapeaux de soie français, 1ère. qualité et au dernier genre. 21 mars

UN jeune homme ayant été gradué en France, parlant le français, l'anglais et l'espagnol désire trouver de l'emploi en ville, à la campagne ou pour servir d'interprète dans les pays étrangers. Il donnera de bonnes recommandations. S'adresser au bureau de cette feuille.
21 mars—3

8 BARILS Esprit (alcohol); 9 do. Brandi, en débarquement du bateau à vapeur Farmer, et à vendre par
J. E. LOREILHE,
Encoignure Bourbon & Douane, et aussi Camp, No. 59.
21 mars

AVIS—Un bon jardinier arrivant de France et connaissant aussi très bien la culture des fleurs, l'entretien et la taille des arbres, demande à être employé. S'adresser chez M. Fs. BERNADIN,
21 mars café de la Liberté, rue Lefebvre, No. 91.

TRAITES sur France, à vendre par
21 mars J. MAGER.

MESSIEURS ORELLY & DEPRE ayant d'un commun accord dissous leur société. Le dernier informe respectueusement le public qu'il se charge comme par le passé d'exécuter tout ce qui pourrait lui être offert dans son genre tel que, maçonnerie, charpente &c. &c.

N. B. Il ose espérer que la confiance qu'on lui avait accordée jusqu'à ce jour ne déméritera pas de départ.

Sa demeure est toujours rue d'Orléans, entre Dauphine et Bourgogne, No. 109. 21 mars—5

LA société qui a existé entre Oreily et Despris, ayant été dissoute d'un commun accord, depuis le 10 février 1834. Le soussigné à l'honneur d'informer le public, qu'il continue comme par le passé, a entreprendre tout ce qui concerne la maçonnerie et la charpente &c., et que ceux qui voudront l'employer, trouveront en lui, le plus grand zèle, à exécuter les commandes. S'adresser rue Dauphine, entre St. Philippe et Ursulines, No. 305.
19 mars—1 F. ORELLY.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire.—Je certifie par le présent que le 8 mars 1834; jugement a été entré en cette cour dans l'affaire de Caroline Rixner, épouse de A. Fossier, son mari, épouse de A. Fossier, contre A. Fossier, son mari, dans les mots et termes suivans:

No. 10952.—Caroline Rixner, épouse de A. Fossier, contre A. Fossier, son mari.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui du consentement des avocats des parties. M. Morphy pour la demanderesse, M. Preaux pour le défendeur—Oui les parties et le témoignage annexé au dossier, la cour convaincue que les mauvais traitemens dont la demanderesse se plaint dans sa pétition sont suffisamment établis, et qu'ils sont de nature à rendre l'existence des parties insupportables, il est ordonné, adjugé et décrété, que la demanderesse soit séparée de corps et de biens de son mari A. Fossier, le défendeur, et que le dit défendeur paie les frais de la procédure.

8 mars 1834. Signé C. WATTS.
Signé le 14 mars 1834.
Contresigné H. FARRIE, dép. gref.

Jugement enregistré dans le registre des jugemens, folio—; frais vingt piastres et 62½ cents, exclusivement des frais de shérif.

En foi de quoi j'ai signé le présent et y ai apposé le sceau de la cour, à la Nouvelle-Orléans, le 14 mars 1834.

THEATRE D'ORLEANS

DIMANCHE, 23 MARS 1834.

La Troisième Représentation de
Lucrece Borgia.
Drame en 5 parties et à spectacle de M. Victor Hugo.
On finira par
Une première Représentation de
LA VESTE ET LA LIVREE,
Comédie vaudeville en un acte, de Mélesville et Wanier.
En attendant, la 1ère. représentation de la reprise de La Dame du Lac, opéra en 3 actes.

CAZADORES DE ORLEANS.

LA compañía tomará las armas el domingo 23 del corriente, á las 10 en punto de la mañana, para un ejercicio doctrinal, casaca de paño, pantalon blanco y morrion con pompon, reuniendose los individuos que la componen en el parage acostumbrado.
De orden del 1er. teniente.
22 de marzo RAFAEL PEREZ, sarg. 1°.

Succession de James Schrager.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par D. F. Burthe, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,
21 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

DEPOTS DE VOITURES.
RUE DE LA DOUANE, No. 12 & 14.

REçu par le navire Huntsville et par d'autres navires dernièrement arrivés, 4 voitures très bien finies; des barouches à 1 et 5 chevaux, à sièges changeants.—Aussi: 1 barouche à ressort C et Elyptic; barrouches à 2 chevaux, &c.; divers gigs ou cobriolets finis dans le meilleur genre, à essieux patentés; tilburies, &c. Ces derniers articles reçus et ceux en magasin forment un assortiment aussi complet qu'il est possible d'en trouver dans les états de l'ouest et ceux du sud, à vendre à bon marché.
21 mars M. WALTON.

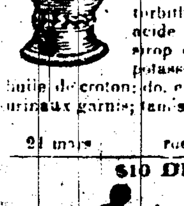

LES soussignés ont reçu par le navire Marengo, les articles suivants: Douce amère, racine de guimauve, fleurs de mauve, do. coquelicot; do. violettes; do. bourrache; do. rose de Provins; racine de turbith; écorce de grenadier sauvage; acide citrique; acide acétique concentré, sirop de violettes; tridace; hydriodate de potasse; do. de fer; acetate de morphine; huile de croton; do. euphorbia latiris; extrait de ratanhia; urinaux garnis; tamis assortis, bandages, &c.
F. ORIOL & CO,
21 mars rue Condé, vis-à-vis la rue Madison.

$10 DE RECOMPENSE

PARTI marron de chez le soussigné, le 28 janvier 1834, le nègre **JAMES**, taille de 5 pieds 9 pouces, légèrement marqué de petite vérole, parlant français et anglais, tonnelier et un peu charpentier, ayant appartenu à M. P. D. Delaronde. Il doit se tenir en bas, à 2 ou 3 lieues de la ville, où il a une femme. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le conduira chez le soussigné, rue des Ursulines, No. 25, ou le logera dans une des geoles de cet état.
21 mars—3 ROUBET.

PROPRIETE A VENDRE.
CHINCHUBA.

CETTE propriété appartenant à la succession de Juge Lewis, est située sur l'autre côté du Lac Pontchartrain, éloignée d'environ 18 milles de la ville, dans une direction à peu-près nord, et à 2 milles de Mandeville, 4 milles de Madisonville, et à 8 milles de Covington, on peut se rendre à tous ces endroits par d'excellentes routes. Les bateaux à vapeur allant à Madisonville passent à une petite distance de la maison. Ce lieu charmant était autrefois connu sous le nom de "*Paradis*", et est probablement l'endroit le plus salubre et le plus agréable près de la Nouvelle-Orléans. On ne peut nulle part trouver un point plus convenable pour y passer l'été, comme il est démontré par le plan. Le terrain s'avance dans le lac en forme de demi-cercle, et ainsi est exposé à tous les vents qui dominent le plus ordinairement pendant l'été. Les bains y sont très salutaires, et le poisson y est très abondant, ainsi que le chevreuil et le gibier de toutes les espèces à environ 20 acres du lac, il y a une source d'eau pure, fraiche et des plus salutaires, qui en tout temps peut suffire à 5 ou 6,000 personnes. Ce n'est pas la seule source, mais c'est la plus considérable à plusieurs milles à la ronde. Comme cette source restera la propriété des acquéreurs, elle sera du plus grand avantage à tous, ce terrain est plus élevé que tout autre dans les environs du Lac, ce qui a été prouvé lors de l'ouragan de 1830.

Sur cette propriété, à la distance de 200 pieds du Lac il y a une maison de maître très commode, et assez spacieuse pour une grande famille, et qu'à peu de frais on peut mettre en parfait état. Il y a aussi de bonnes écuries, des cabanes à nègres, grange, pigeonniers, &c. Le sol en est très fertile, le bois est composé de chênes, noyers et châtaigniers. On ne doute pas que cette terre ne soit propre à la culture de tout ce qui croît sur les rives du Mississipi. Il y a des groupes de chênes majestueux, qui en font des ombrages des plus agréables.

A peu près vers le milieu de cette propriété est un wharf qui s'avance à plus de 900 pieds dans le lac, et à l'extrémité duquel il y a de 7 à 9 pieds d'eau à marée ordinaire. Il est construit très solidement, et de très bons matériaux, et avec de l'entretien peut durer un siècle. Sur cette jetée, ou wharf, est un chemin à coulisses, et un char pour le transport de bois et d'autres objets. En vendant cette propriété l'usage gratis et commun de ce wharf est garanti aux acheteurs.

Toute la façade de cette propriété sur le lac est divisée en terrains d'un demi arpent de face, sur sept arpents de profondeur. Le derrière de la façade est de cette terre, est divisé en terrains de différentes dimensions.

Des avenues à des distances convenables coupent la terre à angles droits, nord et sud, est et ouest: il y a une route publique de la source au wharf.

Le public est prié de vouloir bien examiner le plan de cette propriété, exécuté par M. Bourgerol, et maintenant exposé à la bourse de Hewlett, elle sera mise en vente, le samedi, 22 du courant, à 12 heures, à la dite Bourse, et sera vendue par lots, à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets et hypothèques sur la propriété vendue.

En même temps, et au même endroit on exposera en vente, plusieurs terrains de prix situés dans le faubourg Clouet, ainsi que la maison, qu'habitait le juge Lewis, et aussi plusieurs esclaves de prix. 19 mars—1

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par JULES LE BLANC,
21 fév rue Royale, No. 104.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par Fs. PERRET & GALLY,
26 fév rue Toulouse.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par JULES LEBLANC,
8 mars rue Royale, No. 104.

TOILES à draps, 4 4 et 7-8 du pays et de Russie; toiles ouvrées; eau de vie espagnole en barils indiens, à vendre par
19 mars LINCOLN & GREEN.

LETTRES DE CHANGE sur France à vendre par HAGAN, NIVEN & CO.

VACCINE.

LE docteur GUTTIERREZ informe le public qu'il vaccinera aujourd'hui à 3 heures de l'après-midi, en son domicile, rue du Bayou, entre les rues Dauphine et Bourgogne.
Il vaccinera gratis les enfans indigents. 18 mars

AVIS D'ENCANTEUR.

LE soussigné prévient le public ainsi que ses amis, qu'il a pris son bureau d'encanteur, rue St. Louis No. 33, maison de M. Girod, où il recevra avec plaisir les ordres qu'on voudra bien lui donner. Il se tiendra pour le moment à la vente des propriétés, nègres, vente à domicile &c. Il ne négligera rien pour satisfaire ceux qui voudront l'employer.
18 mars ANTHONY FERNANDEZ.

SANGSUES—3000 Sangsues de choix, à vendre par A. A. PEYCHAUD,
17 m rue Royale, No. 123, entre St. Louis & Conti.

PLOMB EN SAUMON à vendre par
18 mars J. MAGER.

21 BALLES de Salsepareille, à vendre, s'adresser à TUYES & Co.
18 mars rue Royale, No. 101.

UN assortiment de Rubans, Listones, Rebecillos et de Satin, propres pour le Mexique, récemment importés par le navire Sarah & Caroline, à vendre par JULES LEBLANC,
13 mars rue Royale, No. 103.

JAMBONS enveloppés, par boucauts et plats côtés, en débarquement du bateau à vapeur Red Rover, à vendre par
15 mars JOHN HAGAN & Co.

LE soussigné ingénieur des bateaux à vapeur, informe tous les capitaines qu'il tient son bureau, rue Royale, No. 25, entre Douane et Canal.
13 mars—3 JEAN COMMUNY.

MOUTARDE—213 pots et 300 douzaines de bouteilles moutarde première qualité, récemment reçu par le navire Chieftain, de Liverpool et à vendre par HARRISON, BROWN & Co,
18 mars rue Royale, No. 117.

AVIS—Les contribuables de la paroisse d'Orléans, sont prévenus, que la perception des taxes d'Etat, pour l'année 1833, commencera le 10 avril prochain.
Fs. GARDERE,
11 mars—3 Trésorier de l'Etat.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

SAMEDI prochain, 23 mars courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett;
Une négresse nommée Charlotte, âgée d'environ 34 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et plisseuse assez capable, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions, au moment de la vente.
L'acte de vente sera passé devant Jh. Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 21 mars

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

MARDI prochain, 25 du courant, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi précis,
La négresse Félicidna, âgée de 14 ans, créole de Bâton-Rouge, propre aux travaux d'une habitation, garantie des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: 3 et 6 mois de crédit, en billet endossé à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente chez Jh. Cuvillier, aux frais de l'acquéreur. 21 mars

PAR HEWLETT & BRIGHT.

PAR ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu le lundi, 31 mars 1834, les effets suivants appartenant à la succession de J. T. McNeil, décédé savoir:
Un jugement de la cour contre Robert McLowell, décédé, montant à $388 20-100, Trois-cent-quatre vingt huit piastres et 20 cents, portant intérêt à 5 pour cent par an, à dater du 14 novembre 1834, jusqu'à ce que paiement en soit fait.
—AUSSI—
Un jugement de la cour contre la succession de Stephen Trudeau, décédé, montant à $119 35-1000, Cent-dix-neuf piastres et trente cinq cents, portant intérêt à 5 pour cent par an, à dater du 31 octobre 1831, jusqu'à ce que paiement en soit fait.
Conditions: Comptant. 21 mars

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le lundi, 31 mars courant, à midi, à la Bourse de Hewlett,
Un TERRAIN situé au faubourg Marigny, rue l'Agatelie, entre les rues des Grands Hommes et Craps, mesurant 25 pieds 4 pouces de face, mesure française, et de 120 pieds de profondeur, sur lequel est bâtie une maison de 3 appartements et une cuisine dans la cour.
Conditions: $500 comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Le plan est exposé à la Bourse. 20 mars—10

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

VENDREDI, 21 du courant, il sera vendu au magasin d'encan, une facture de coutellerie de Rogers, savoir: couteaux de poches, canif, rasoirs, ciseaux, &c. &c. 20 mars

PAR ANTHONY FERNANDEZ.

VENDREDI prochain, 21 du courant, à 4 heures de l'après-midi, il sera vendu rue Madison, No. 16, entre les rues Levée et Condé, les meubles de la dite maison, consistant en lits, matelas, chaises et ustensiles de cuisine &c.
Condition: comptant. 20 mars

PAR HEWLETT & BRIGHT.

LA vente des habillements militaires, rue St. Louis, No. 28; commencera aujourd'hui, à 10 heures précises. 20 mars

CHASSEURS A CHEVAL D'ORLEANS.

L'ESCADRON se réunira cette après-midi, à 2 1-2 heures précises, à la Bourse Hewlett, en uniforme d'hiver et à pied, pour assister au convoi et enterrement d'un de ses membres. Par ordre du commandant.
20 mars BARTHET, adj. sous-officier.

A VENDRE—Le Fond et mobilier d'un café situé No. 81, à l'encoignure des rues Magazin et Poydras, au centre des affaires commerciales. Pour les conditions, s'adresser au lieu même. 20 mars—3

Bureau de la Compagnie du Chemin-à-Coulisses de la Nlle.-Orléans et Carrollton.

AVIS est par le présent donné aux actionnaires de cette compagnie qu'une élection annuelle de sept directeurs pour servir pendant l'année suivante aura lieu au bureau de la compagnie mardi, le 1er. d'avril de 9 à 2 heures de l'après-midi.
Par ordre de la direction.
20 mars L. F. GENERES, secr.

AVIS—On a [illegible] sabre à une personne, pendant l'incendie de la rue de Chartres, dans la nuit du 14 courant, que le propriétaire peut venir réclamer chez M.
20 mars McDOUGALL.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Sarah & Caroline, du Hâvre: 12 balles Indiennes, Guinghams et Siamoise assortis, ayant droit au drawback. Fs. PERRET & GALLY,
20 mars rue Toulouse.

6 SACS Café très franche à vendre par
A. A. PEYCHAUD,
20 mars rue Royale, No. 123.

LE soussigné reçoit par le navire Creole, venant du Hâvre et offre à vendre les articles suivans: Damejeannes; Sardines à l'huile, Fromage de Hollande.
20 mars G. L. SASSINOT.

ETAT DE LA LOUISIANE—*Premier District Judiciaire.*—Auguste Guerin vs. ses créanciers.—La cession des biens du demandeur ayant été acceptée pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers ait lieu en l'étude de M. Félix Grima, notaire public, le lundi 21 avril prochain, pour délibérer sur les affaires du débiteur, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Par ordre de l'hon. Chs. Watts, juge de la dite cour.
20 m-4.1ts JOHN L. LEWIS, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—No. 7315—L. M. Allen contre ses créanciers—Sur lecture et enregistrement de la pétition dans cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable, aura lieu dans la dite cour, lundi, 20 avril, afin d'y déclarer pourquoi la prière du pétitionnaire ne serait point accordée, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses biens suspendues.
Par ordre de la cour.
20 mars—3 ARMAND PITOT, greffier.

BOTTES FRANCAISES.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment de bottes françaises, brodequins, souliers, pantoufles, &c., et de plus, des brodequins légers et des escarpins pour enfans, qu'il offre à vendre à bon marché par douzaine ou par paire. J. C. AYER,
Rue de la Vieille-Levée, près des Magasins Bleus, No. 40. 20 mars

AVIS.

DETENU à la geole de St. Jean-Baptiste, un nègre nommé HENRY, disant appartenir à M. Fagot, paroisse St. Jacques, ce nègre d'environ 25 ans, est porteur d'une phisionomie douce.

Aussi—Un nègre nommé DICK, se disant appartenir à M. André Sechnayde, dans le faubourg, (Nouvelle-Orléans.) Ce nègre a environ 30 ans.

Les propriétaires de ces nègres voudront bien les retirer en se conformant à la loi.
Paroisse St. Jean Baptiste, 12 mars 1834.
20 mars—4 Ar. LUMINAIS.

$10 DE RECOMPENSE.

SERONT donnés à celui qui ramènera aux soussignés, l'esclave NED, âgé d'environ 30 ans, jolie figure, peau rouge, taille au-dessous de la moyenne, ayant quelques glandes au cou. Quand il est parti marron (le 17 mars) il avait à la jambe un anneau et une petite chaîne en fer.
20 m—3p P. & W. DUBUYS.

DERNIER MOIS DE

TAM O'SHANTER.

CE spectacle sera positivement fermé à l'expiration du mois, rue du Camp.—Entrée 50 cents.—Abonnement 2 piastres.—Gouv. &c. 12 1-2 cents. 19 mars—6

LA société qui existait sous la raison de M. Elroy & Rouiz est dissoute d'un commun accord, à partir de ce jour. 19 mars—3

DES propositions seront reçues par le soussigné, jusqu'au 22 du courant, pour imprimer et relier 500 copies du 6ème. volumes des rapports de la Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane. Le dit ouvrage doit être exécuté en tout point conformément au troisième volume, des mêmes rapports.
12 mars—10 B. W. MILLER.

LA soussignée partant pour France dans les premiers jours de mai, prie les personnes qui lui doivent de vouloir bien régler leurs comptes dans le plus bref délai, et celles auxquelles il est dû de se présenter pour être soldées.
Elle offre à vendre à l'amiable les esclaves suivans:
PHEBEE, négresse américaine, depuis 8 ans dans le pays bonne cuisinière.
MARIA, négresse, enfant de Phebee, âgée de 11 ans, couturière.
CAROLINE, griffonne, enfant de Phebee, âgée d'environ 7 à 8 ans.
ZABETH, griffonne, enfant de Phebee, âgée de 5 ans environ.
CHARLOTTE, négresse, âgée de 37 ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et plisseuse.
Ces domestiques sont excellents sujets, ne sont vendues que pour cause de départ. MIMI [illegible]
17 mars—15 No. 91, rue de Chartres

Succession de Hypolite Signoret.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par [illegible] curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et le dit curateur déchargé de ses fonctions [illegible]